

Loi modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Satigny (création de quatre zones 4B protégées, de deux zones de verdure, de cinq zones des bois et forêts et de deux zones agricoles à Peney-Dessous) (12033)

du 31 août 2017

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29921A-535, dressé par la commune de Satigny le 6 décembre 2013, modifié les 23 novembre 2015, 12 avril 2016 et 26 avril 2017, modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune de Satigny (création de quatre zones 4B protégées, de deux zones de verdure, de cinq zones des bois et forêts et de deux zones agricoles à Peney-Dessous), est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Degrés de sensibilité

¹ Conformément aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité II aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones 4B protégées et des zones de verdure, et le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre des zones agricoles et des zones des bois et forêts, créées par le plan visé à l'article 1.

² Pour les nouvelles zones à bâtir, les valeurs de planification devront être respectées.

Art. 3 Opposition

L'opposition à la modification des limites de zones formée par M^{me} Sandra Unitt, représentée par son avocat, M^c François Bellanger, est déclarée sans objet et est, au besoin, rejetée pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi.

Art. 4 Dépôt

Un exemplaire du plan N° 29921A-535 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat de Genève.



Mairie de Satigny

COMMUNE DE SATIGNY

Feuilles Cadastres : 72, 73, 76, 90

Parcelles N^{os} : pour partie - 1389, 6909, 6993, 7033, 7080, 7177, 7524, 7530, 7795, 7796, 7895, 7899, 8071
8072, dp10470, dp10473, DP10478, 10653, 10767
entièrement - 1357, 1358, 5991, 6045, 6182, 6183, 7051, 7120, 7294, 7295, 7450, 7451, 7507, 7580, 7611, 7612, 8098, 8099, DP10475, DP10476

Modification des limites de zones Village de Peney-Dessous



Zone 4B protégée

DS OPB II



Zone des bois et forêts

DS OPB III



Zone de verdure

DS OPB II



Zone agricole

DS OPB III

Adopté par le Conseil d'Etat le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : 31 août 2017

Loi N° : 12033

Echelle 1 / 2500		Date 06.12.2013	
		Dessin DN	
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Correction du périmètre	23.11.2015	LV
	Modif. légende+graphisme - EP	12.04.2016	LV
A	Modification limite forestière	02.05.2017	LV

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
38 - 00 - 079	SY
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
535	
Plan N°	
Archives Internes	29921
	A
CDU	
7 1 1 . 6	

